

Édito

Pacte d'excellence et conditions culturelles



“ La concrétisation du Pacte pour un enseignement d'excellence ne sera pas un long fleuve tranquille. De multiples obstacles seront rencontrés et devront être surmontés. Et les difficultés matérielles ou politiques ne seront pas nécessairement les plus déterminantes. Des conditions proprement culturelles devront aussi progressivement être rencontrées pour que des progrès soient possibles dans les écoles et au sein des classes.

Les plans de pilotage, par exemple, qui sont appelés à se déployer dans l'ensemble des écoles en trois ans (*voir pp. 4-5*). De quoi s'agit-il ? Le plan de pilotage est la « feuille de route » dans laquelle l'école devra préciser les dispositions qu'elle s'engage à mettre en œuvre pour atteindre suffisamment – parfois pour atteindre mieux – un certain nombre d'objectifs d'intérêt public, comme la réussite scolaire des élèves. Une des originalités du dispositif est qu'il sera conçu au niveau de l'école elle-même et que celle-ci sera invitée à tenir compte de sa situation spécifique pour définir ses orientations.

Les plans de pilotage ne pourront toutefois se concrétiser et porter leurs fruits que s'ils sont associés au développement de pratiques collaboratives à l'échelle des établissements. En effet, les défis contemporains de l'enseignement ne pourront pas être relevés dans le simple prolongement d'une conception très individualisée du métier d'enseignant. Le travail en équipe est devenu « incontournable » pour mieux analyser les situations et préparer les réponses à y apporter de manière coordonnée. Il en va de même pour tout ce qui concerne l'évaluation des pratiques. Sa nécessité s'impose à l'échelle des établissements, des équipes et des personnes, mais elle suppose un changement de regard : concevoir l'évaluation avant tout comme une occasion de dialoguer, de progresser, de voir les solutions déjà mises en œuvre mieux reconnues, et celles à mettre en œuvre mieux identifiées.

Ces évolutions culturelles, on le sait, ne sont pas partout déjà acquises. D'autant qu'elles supposeront quelques adaptations statutaires pour se généraliser. Une raison supplémentaire d'y réfléchir et d'en parler ! ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

10 mai 2017